



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'ingénieurs des
travaux publics de l'Etat**

Session 2021

Rédacteur

Jean-Damien PONCET

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES	4
C. STATISTIQUES.....	5
II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE	6
A. LA NOTE DE PROBLEMATIQUE	6
B. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	6
C. RAPPEL DES OBJECTIFS GUIDANT LA REDACTION	6
D. CE QUI ETAIT ATTENDU DU CANDIDAT DANS SA COPIE	7
E. OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE DU CONTENU DES REDACTIONS	7
1. DE FAÇON GENERALE.....	7
2. SUR LA STRUCTURATION DE LA COPIE	7
3. SUR LA QUALITE REDACTIONNELLE	8
4. SUR LA LISIBILITE DE L'ÉCRITURE	8
F. EN CONCLUSION.....	8
III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	9
A. PRESENTATION	9
B. LES DOSSIERS RAEP.....	9
C. L'ENTRETIEN	11
1. LA PRESENTATION DE LA CARRIERE :	11
2. LES QUESTIONS-REPONSES :	11
D. ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUES	13

Rapport général du président du jury

Monsieur Jean-Damien PONCET, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts
Examen professionnel d'Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2021 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005-631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 7 septembre 2021.

Les épreuves orales se sont tenues du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021.

La barre d'admissibilité a été fixée à 53 points (56 en 2020), correspondant à une note de 13,25/20 ce qui a conduit à déclarer 89 candidats (33 femmes, 56 hommes) admissibles pour 31 places offertes, soit 10.05 % des présents à l'épreuve écrite.

À l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 138,5 points (137,5 en 2020) correspondant à la note de 12,25/20 pour la liste principale ce qui a conduit à inscrire 31 candidats sur la liste principale (14 femmes, 17 hommes) et 2 femmes et 1 homme en liste complémentaire.

Au sujet de la priorité en cas d'ex-æquo, l'article 5 de l'arrêté du 3 mai 2011 précise que « lorsque plusieurs candidats réunissent le même nombre de points à l'issue des épreuves d'admission, la priorité est accordée à celui ou celle d'entre eux qui a obtenu le nombre de points le plus élevé à l'épreuve n° 2 » (entretien avec le jury).

C. Statistiques

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours session 2021 et les dix années précédentes :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PLACES OFFERTES	36	36	36	36	31	26	61	59	61	32	31
INSCRITS	64	1278	1261	1177	1271	1222	1292	1284	1289	1313	1074
PRÉSENTS À L'ÉCRIT	61	1013	966	870	954	902	1008	993	1052	925	776
ADMISSIBLES	90	116	111	105	89	80	174	174	207	93	89
ADMIS – LP(LC)	36	36	36	36	31	26	61	59	61	32(1)	31(3)

Sur les 89 candidats admissibles, 3 candidats ne se sont pas présentés à toutes les épreuves orales (dont épreuves facultatives).

II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

A. La note de problématique

« L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptibles d'être rencontrés par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le candidat pourra, le cas échéant, être amené à faire des propositions de solutions.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter ».

B. Description de l'épreuve

Le candidat était placé dans les fonctions d'animateur MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) au sein d'un service eau et biodiversité d'une direction départementale des territoires. Les missions de ce poste étaient précisées par le sujet.

Il était demandé aux candidats de rédiger une note destinée au préfet, relative au rétablissement de l'alimentation en eau de plusieurs collectivités dont les installations actuelles, situées dans un site présentant de multiples enjeux, avaient été en partie détruites à la suite d'intempéries.

Les candidats étaient invités à se limiter à 6 pages et à structurer leur note en trois parties :

1. Identifier l'ensemble des procédures à mettre en œuvre par les collectivités ;
2. Développer les enjeux et les acteurs concernés, à la fois par la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et par la gestion du site ;
3. Proposer une stratégie au préfet permettant d'avancer sur l'ensemble des enjeux, en priorisant les actions dans le temps.

Le dossier de 109 pages comportait 6 cartes, 4 emails internes, et 10 documents de 1 à 24 pages ; extraits du code de l'environnement, du programme SDAGE, du plan national chiroptères, données *Natura 2000*, rapport du BRGM, note d'organisation de la MISEN, articles de presse etc.

C. Rappel des objectifs guidant la rédaction

Il ne s'agit pas d'une note de synthèse ni d'une dissertation. Fournir un projet de note au préfet est un exercice fréquent et très professionnel. Un préfet n'attend pas de ses services une information complète et détaillée, encore moins des opinions ou des commentaires. Il attend une analyse des enjeux principaux, qui fonde une proposition de plan d'action. Le candidat doit montrer qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel, prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers des ministères employeurs autant que leur technicité.

D. Ce qui était attendu du candidat dans sa copie

Sur l'ensemble de la copie, il est attendu du candidat :

- une structuration claire des propos,
- une bonne qualité rédactionnelle,
- une mise en forme synthétique de la réponse apportée,
- une cohérence générale des propos.

Sur le fond, les parties 1 et 2 devaient présenter une forme d'exhaustivité montrant que le candidat n'omettait pas de procédure, d'enjeu, d'acteur, et savait en exprimer les modalités et implications essentielles. Au-delà de cette bonne exploitation des documents fournis, la partie 3 présente évidemment le plus fort potentiel de différenciation quant à la capacité à assumer des responsabilités de niveau supérieur.

Pour la notation, le jury divise classiquement les parties en sous parties, assorties chacune d'une cotation maximale pouvant être atteinte si la réponse est au niveau attendu.

De nombreux candidats sont restés à moins de 6 pages. Ceci valait mieux que faire du remplissage (préambules, considérations générales, descriptions, détails de procédures...), mais ne permettait manifestement pas de répondre à l'ensemble des attentes.

Le dépassement des 6 pages, lorsqu'il est manifeste (ne résultant donc pas seulement de choix de présentation), subit un malus progressif et limité. La qualité rédactionnelle et l'équilibre général peuvent faire l'objet d'un bonus variable, et plus rarement d'un malus.

E. Observations sur la pertinence du contenu des rédactions

1. De façon générale

Comme pour les années précédentes, l'esprit de synthèse fait souvent défaut. On constate souvent un manque de recul et de mise en perspective se traduisant par une incapacité à identifier les informations essentielles, à les synthétiser et à les exprimer correctement.

De trop nombreux candidats ne sont pas arrivés au bout de l'exercice, ce qui montre l'importance de la préparation de cet écrit très spécifique. Il convient de bien traiter l'ensemble du sujet : cela suppose de gérer son temps, mais surtout de hiérarchiser son propos en gardant en tête le sujet. Si les introductions sont bien construites dans la majorité des copies, bien que parfois trop longues et non problématisées, les conclusions en revanche sont trop rares alors qu'elles peuvent apporter une réelle plus-value.

Une nouvelle fois, la lecture du sujet est une étape fondamentale. Le candidat ne doit pas hésiter à y revenir pour s'assurer d'avoir répondu à l'ensemble des parties. Enfin, comme par le passé, le jury constate l'insuffisance des raisonnements et démonstrations appuyés par des données chiffrées, absolument nécessaires pour étayer les analyses et propositions du candidat, celles-ci étant trop souvent servies de manière péremptoire.

2. Sur la structuration de la copie

Le sujet indiquait clairement un plan à suivre, ce que les candidats n'ont pas systématiquement suivi et respecté. Bien que non impératif, le plan suggéré est là pour aider les candidats à s'organiser pour mieux répondre à la commande. Adopter un plan différent implique des efforts

supplémentaires à fournir par le candidat, et aussi par le notateur. Si on souhaite le faire, a minima l'annoncer, puis s'y tenir.

3. Sur la qualité rédactionnelle

Le jury constate cette année encore que la qualité rédactionnelle des copies est dans l'ensemble assez bonne, bien que souvent dégradée en fin de copie.

4. Sur la lisibilité de l'écriture

L'attention des candidats est attirée sur le nombre significatif de copies à la limite de la lisibilité, requérant un temps de déchiffrement qui diminue d'autant la compréhension générale du lecteur. Par ailleurs, il est recommandé de bien relire sa copie pour éliminer les coquilles, erreurs de style voire oublis de mots.

F. En Conclusion

Les meilleures copies sont celles qui ont pu et su répondre à l'ensemble du sujet, à la fois sur le fond et dans la forme. Sur ce dernier point, la contrainte d'un maximum de 6 pages fait partie de l'épreuve qui consiste à démontrer la capacité du candidat à être synthétique et à bien distinguer l'essentiel d'une problématique dans l'ensemble des informations mises à sa disposition. De plus, cela correspond à la réalité de ce qui est attendu dans les commandes passées quotidiennement à un ingénieur des TPE dans l'exercice de ses fonctions. Cela oblige aussi à bien gérer son temps pour être en mesure de produire la note demandée complète.

III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Présentation

Trois sous-jurys composés chacun de trois membres ont auditionné les candidats admissibles. Les notes ont ensuite été harmonisées par l'ensemble du jury.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible est invité à constituer un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 3 mai 2011 et à le remettre au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté. Il est exploité à la fois par le candidat pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur réactivité, leur aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

L'épreuve se déroule en deux temps : 10 minutes au cours desquelles le candidat présente son parcours professionnel et 30 minutes consacrées à une conversation avec le jury. Cette seconde partie de l'entretien présente une répartition équilibrée du temps entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du candidat). Elle portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou managériaux les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur des travaux publics de l'État.

B. Les dossiers RAEP

Le cadre RAEP imposé pour l'établissement des dossiers a dans l'ensemble été respecté par les candidats qui ont tous présenté des dossiers de bonne facture. Mais le jury, une nouvelle fois, constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation du bureau ou du service. Il rappelle aussi que ce n'est pas le volume des annexes qui compte mais bien de mettre en évidence les compétences acquises et se focaliser sur l'essentiel.

Les points d'attention mentionnés dans le rapport du jury de l'année dernière restent d'actualité : Sur la partie « Votre expérience professionnelle », le formalisme du cadre RAEP invite le candidat à fournir des renseignements factuels et succincts. Il est rappelé qu'il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants. Les listes « à la Prévert » d'une multitude d'activités ou de petits et simples projets ne contribuent pas à la démonstration du potentiel du candidat. Il est recommandé au candidat de mentionner le titre de son poste, sa position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant, si celui-ci est porteur d'information. Les compétences principales qu'il indique comme développées dans l'exercice de ses activités ont une place essentielle au titre de la « reconnaissance des acquis de

l'expérience professionnelle ». Il doit s'agir de compétences personnelles dont le candidat peut démontrer la maîtrise, en donnant des exemples précis.

Sur la partie « Votre parcours de formation », la connaissance de toutes les formations professionnalisantes reçues permet d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidats qui changent de poste se retrouvent quasiment immédiatement « spécialistes » du domaine. Il est en effet surprenant de constater que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage. De plus, elle permet de savoir dans quels domaines les candidats ont identifié des faiblesses, les axes de progression qu'ils ont privilégiés et, pour certains, cela permet de tester les compétences qu'ils affirment avoir acquises.

Sur la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché », les candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre », dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs écrits avec une taille de caractères assez petite pour qu'ils puissent tenir dans deux pages, desservent les candidats. Ils font preuve d'une incapacité à respecter la règle imposée, d'une inaptitude à l'analyse et à la synthèse, et à concentrer sur l'illustration concrète du développement de leurs compétences. La rédaction est également maladroite quand elle laisse penser que le candidat s'approprie seul la réussite d'une équipe, d'une action. Le candidat doit plutôt rassurer sur son « honnêteté intellectuelle » en identifiant bien son périmètre d'action dans les différentes expériences décrites, évitant ainsi au jury de demander des précisions sur son rôle précis.

Les meilleurs dossiers sont souvent ceux où les candidats présentent leurs acquis sans s'astreindre à suivre exactement leur parcours, mais en étant clairs sur leurs positions dans les organigrammes, leurs responsabilités précises, leur évolution avec l'expérience et la confiance de leur encadrement. Dans la plupart des RAEP, les motivations du candidat à devenir ITPE sont faiblement développées.

Sur la partie « Exemples de travaux réalisés » : Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités de synthèse, d'évaluation et de présentation du candidat. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non. En revanche, d'autres documents – dont la valeur intrinsèque n'est pas en cause – sont de faible intérêt dans le cadre de l'examen.

Le jury recommande de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents. Le candidat devrait mieux expliciter les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il avait de réelles responsabilités qui sont à souligner. Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du candidat à s'organiser, à fédérer, à animer, à coordonner. Les collaborations transversales et le travail coopératif sont également à valoriser, et on s'abstiendra de mettre en scène dans des rôles critiques des personnes, structures ou entreprises identifiables.

En résumé, le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de choisir des documents qui à la fois illustrent sans ambiguïté la part personnelle prise par le candidat dans une action (éventuellement développée et explicitée dans la note de présentation), et soient d'une taille raisonnable pour en permettre une lecture rapide.

C. L'entretien

1. La présentation de la carrière :

La majorité des candidats ont tenu leur présentation en 10 mn. Le jury tient à rappeler que cette durée est un maximum. Selon les parcours professionnels plus ou moins longs et/ou variés des candidats, la présentation de la carrière peut être plus courte sans que cela ne soit pénalisant. Le jury attire fortement l'attention sur l'importance d'une présentation vivante et expressive. Les présentations « récitées » n'aident pas le jury à rester accroché et présentent pour les candidats un risque de blocage si tout ne s'enchaîne pas comme prévu. Il n'est pas agréable d'entendre un exposé monocorde et sous la forme d'un langage écrit ; le manque de naturel et de conviction nuit à l'efficacité.

Trop de candidats font une présentation linéaire de leur carrière, type « lecture de CV ». Ceci peut freiner la mise en avant des acquis, compétences, aptitudes, que les candidats ont intérêt à valoriser.

Au cours de sa présentation, le candidat a intérêt à rappeler les points forts de son dossier RAEP et l'exposé oral peut permettre une mise en valeur particulière du propos. Si une présentation non chronologique peut être plus efficace, le candidat a tout de même intérêt à donner au départ une vision rapide de son parcours. Que la présentation soit chronologique ou thématique, il est opportun d'éviter les généralités qui donnent l'impression de « meubler le temps ». Dès cette première partie de l'entretien, le jury ressent des difficultés chez certains candidats à préciser leur positionnement dans la structure où ils évoluent, à expliquer leur rôle ainsi qu'à démontrer la capacité à prendre du recul et de la hauteur (probablement en lien avec des RAEP présentant le même défaut). Il est demandé aux candidats de démontrer les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets.

Au-delà de leur bonne maîtrise des sujets, les candidats doivent aussi savoir les expliciter simplement.

Certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités.

Ce type de présentation permet facilement au jury de revenir sur les différents sujets évoqués.

2. Les questions-réponses :

De façon générale, il est conseillé de maintenir un rythme régulier d'élocution, de prendre des temps de réflexion, de ne pas se précipiter quand on est à l'aise (mettant en évidence, par contraste, lorsque on ne l'est pas). Il faut s'abstenir des stratégies d'évitement ou d'occupation du temps. Les candidats doivent aussi montrer des capacités de dialogue et d'écoute. Des réponses synthétiques, concises et argumentées sont attendues sans détourner ou élargir les questions vers des domaines plus maîtrisés. Il est important de pouvoir à la fois convaincre le jury de la réalité des actions menées par une description concrète. La hauteur de vue et le recul par rapport aux postes, aux missions, aux interactions avec l'environnement professionnel, sont déterminants et permettent de faire la différence entre le bon candidat et celui qui sort du lot.

Il est souhaitable qu'une ou qu'un futur ingénieur ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflits, voire de crise. Les candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés », qu'ils savent rechercher les causes profondes des situations ainsi que les conseils.

Il est essentiel pour un agent souhaitant accéder à la catégorie A qu'il connaisse les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure (projet de service, feuille de route, etc.), et qu'il comprenne les enjeux de ces documents et l'impact sur son activité. Trop de candidats sont « aut centrés » sur leurs missions et connaissent à peine les travaux et résultats de leurs collègues, même proches. Les candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur service, leur unité, etc.) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le jury. C'est pourtant une qualité fortement attendue pour un fonctionnaire de catégorie A.

Les candidats doivent plus s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce, notamment ceux qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés. Les candidats qui se détachent font d'ailleurs preuve de curiosité au-delà de leurs postes stricto sensu. La préparation de l'examen doit être l'occasion de se renseigner sur les structures et leurs rôles, sur les actualités, les enjeux, les principales politiques de nos ministères, et d'observer la manière de les décliner au plan local, parfois de façon différenciée.

Les candidats doivent se montrer capables de se forger et défendre un avis personnel. Lorsqu'on les interroge sur telle ou telle politique publique ou telle mesure d'organisation, la majorité des candidats est en mesure de citer le dernier texte publié ou à l'étude. Moins nombreux sont ceux qui s'avèrent capables de restituer la politique en question et les textes qui l'accompagnent en termes d'objectifs à atteindre par rapport à un contexte et des enjeux. Une minorité enfin parvient à exprimer et soutenir de manière argumentée une position personnelle critique (que celle-ci soit positive ou négative) en s'appuyant sur des exemples concrets et des situations vécues. Au vu des trop nombreuses réponses « politiquement correctes », le jury estime utile de réaffirmer que c'est au contraire la capacité à soutenir un point de vue qui est attendue du candidat, et peut lui permettre de se mettre en valeur.

L'entretien aborde fréquemment les motivations du candidat à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Il faut que les candidats puissent exposer une vraie motivation, autre que « je souhaite exercer davantage de responsabilités », « avoir un plus grand choix de postes (?) » ou « il est naturel que, étant TSC, j'aspire à être ingénieur ». Le jury observe que de nombreux candidats n'ont pas réfléchi à ce que voulait dire « devenir ITPE », aux conséquences de ce changement de position. Certains annoncent qu'ils aimeraient être « chef de bureau » ou « chargé de mission » sans vraiment connaître ces types de postes, voire les domaines d'activités dans lesquels ils sont susceptibles d'évoluer en cas de réussite. Quant aux postes précis qu'ils pourraient occuper, ils n'en connaissent souvent qu'un, celui de leur structure. Rares sont ceux qui ont interrogé, avant l'oral, l'ensemble du champ des possibles. L'exercice peut sembler artificiel, mais savoir se projeter sur la suite de sa carrière peut faire la différence.

L'entretien comprend une question simple dite de « mise en situation » destinée à apprécier le savoir être du candidat.

De nombreux candidats présentent des signes de stress, ce qui est naturel au regard de l'enjeu mais joue en leur défaveur. Certains arrivent à dépasser cet état, monter en puissance et avoir une conversation fluide avec le jury. Nous invitons les candidats à s'entraîner, en participant à des oraux blancs pour être plus à l'aise le jour J. Il serait également utile que les candidats puissent bénéficier, de formations à ce type d'exercice, d'autant plus que l'aisance recherchée est nécessaire dans de nombreuses situations professionnelles.

Le rôle du jury n'est pas d'éliminer, il est de sélectionner en permettant à chacun de donner le meilleur. Il faut dominer le stress, donner les signes d'un projet professionnel mûri et d'une motivation profonde, et faire preuve du dynamisme correspondant. En bref un tel concours se pense et se prépare dans la durée et non sur les quelques semaines précédentes.

D. Épreuve facultative de langues

Le choix se fait au moment de l'inscription parmi les 4 langues Anglais, allemand, italien et espagnol (préparation 20 minutes, entretien 20 minutes ; coefficient 1). L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort, suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte. »
A titre d'exemple : une note égale à 15 augmente donc la moyenne de 0,5 point.

En 2021 sur les 89 admissibles, 40 candidats se sont inscrits pour passer les épreuves facultatives de langue.

Ils étaient 35 en anglais (dont 1 désistement et 2 absents), 2 en espagnol, 2 en italien et 1 en allemand.

Sur les 31 admis, ils étaient 17 à passer l'oral en anglais ou espagnol.